

Rapport d'activité

Année 2021



Table des matières



1. Edito du Président de NèreS.....	2
2. Faits marquants de NèreS.....	3
2.1. En 2021, l’Afipa devient NèreS.....	3
2.2. Une gouvernance renouvelée.....	3
2.3. Une déontologie professionnelle renforcée pour le secteur.....	4
2.4. Des relations renforcées avec ses parties prenantes	5
2.4.1. Relations avec les autorités	5
2.4.2. De nombreuses collaborations.....	5
2.4.3. NèreS adhère à Tulipe.....	5
2.4.4. NèreS adhère à Coopération Santé	6
2.4.5. NèreS adhère à l’ABUM - Association Bon Usage du Médicament	6
2.5. Affaires publiques et communication.....	6
2.5.1. Une campagne de communication novatrice : « Ma pharmacie, mon conseil santé ».....	6
2.5.2. NèreS a lancé sa plateforme de propositions pour les élections présidentielle et législatives.....	7
2.5.3. Une présence dans les médias renforcée	7
3. NèreS au service de ses adhérents.....	8
3.1. Comité et commissions au sein de NèreS	8
3.2. Groupes de travail et Comités au sein de NèreS	8
3.3. Des services aux adhérents	9
3.4. Evénements Afipa-NèreS.....	9
4. Notre secteur et NèreS en quelques chiffres	10
4.1. Notre secteur en quelques chiffres	10
4.2. NèreS en quelques chiffres.....	11
4.2.1. Vingt-neuf laboratoires adhérents.....	11
4.2.2. Dix membres associés.....	11
4.3. L’équipe des permanents de NèreS.....	12
4.4. Nous contacter	12

1. Edito du Président de NèreS



2021 sous le signe du renouveau

Si les récentes vagues épidémiques nous obligent à demeurer prudents, nous gardons néanmoins bon espoir que cette pandémie, dont les stigmates resteront indélébiles, puisse enfin s'enliser dans un passé lointain.

Après deux années passées sous le règne du Covid, quels enseignements pouvons-nous tirer de cette crise ? Plus que jamais nos concitoyens réclament davantage de proximité, de prévention et d'accessibilité dans notre système de soin. A la vue de ces nouveaux enjeux et portés par l'évolution des modes de vie, les produits de santé et de prévention de premier recours semblent irrémédiablement se destiner à devenir la première étape du parcours de santé des patients. Et dans ce domaine, nos laboratoires pharmaceutiques ont un rôle crucial à jouer tant il s'agit de notre cœur de métier. D'ailleurs, les Françaises et les Français ne s'y trompent pas, puisqu'ils sont déjà 80% à avoir recours chaque année à l'un de nos produits.

Mais en 2021, nous avons donc voulu aller plus loin ! Pour symboliser notre engagement, quel meilleur marqueur qu'un changement de nom ? Aussi, cette année l'Afipa a réalisé sa mue en devenant NèreS traduisant la volonté de nos adhérents d'élargir notre raison d'être. Si un changement d'identité n'est jamais anodin, j'ai souhaité qu'il ne se limite pas à une simple opération marketing. Nouvellement élu, je m'engage à ce que NèreS devienne un acteur qui promeut un modèle de santé innovant et plus responsable, toujours plus proche des Françaises et des Français et de leurs préoccupations.

Aussi, j'ai voulu que ces mots prennent un sens dès la campagne présidentielle durant laquelle NèreS a porté des solutions concrètes pour lutter contre les déserts médicaux, améliorer l'accès aux soins, participer à la réindustrialisation ou encore, favoriser le pouvoir d'achat des Françaises et des Français.

Vous l'aurez compris, NèreS souhaite donc s'inscrire dans la durée et répondre aux exigences d'une approche moderne de la santé. Les ambitions sont grandes, les défis importants et les attentes considérables. C'est la raison pour laquelle nous nous donnerons les moyens pour atteindre ces exigences, au service des citoyens.



Vincent COTARD
Président de NèreS

2. Faits marquants de NèreS



2.1. En 2021, l'Afipa devient NèreS

Cette année, l'Afipa opère sa mue et devient NèreS traduisant ainsi le souhait formulé par les adhérents de participer proactivement à la construction d'un nouveau modèle de santé plus responsable, à même de répondre aux besoins et attentes des citoyens.

NèreS représente les laboratoires pharmaceutiques qui produisent et commercialisent des produits de santé et de prévention de premier recours disponibles en pharmacie sans ordonnance (médicaments, dispositifs médicaux et compléments alimentaires).

NèreS a pour mission de développer et garantir un cadre et environnement favorables à la reconnaissance des produits de santé, de prévention et de traitement de premier recours, dans le respect des réglementations en vigueur, sous l'impulsion des laboratoires adhérents et en collaboration avec les pharmaciens et les autorités pour préserver et améliorer la santé des Français.

2.2. Une gouvernance renouvelée



NèreS est administré par un **Conseil d'administration** qui est investi de tous les pouvoirs pour sa gestion et la direction de ses affaires. Il définit ainsi les grandes orientations politiques de l'association et prend toutes les décisions dans ce domaine. Le Conseil d'administration de NèreS est composé de quinze membres au plus, élus par l'Assemblée générale.

Lors du Conseil d'Administration du **24 juin 2021**, Vincent Cotard a été nommé Président de NèreS. Il remplace à ce poste Christophe de la Fouchardière.

Par ailleurs, l'Assemblée générale a (ré)élu cinq administrateurs le **23 juin 2021**, pour une durée de trois ans renouvelables :

- Antoine Bon (Urgo Healthcare)
- Stéphane Cohen (Bouchara-Recordati)
- Thomas Gomez (Gifrer)
- Frédéric Morlie (Reckitt)
- Astrid Ziebart (Johnson & Johnson Santé Beauté France)

A l'issue du Conseil d'Administration du 24 juin 2022, le Bureau de NèreS est constitué de :

- Vincent Cotard (Sanofi), Président
- Antoine Bon (Urgo Healthcare), Vice-président
- Sébastien Lucot (Coopération Pharmaceutique Française), Vice-président
- Astrid Ziebart (Johnson & Johnson Santé Beauté France), Vice-présidente
- Vincent Guiraud-Chaumeil (Pierre Fabre), Secrétaire général
- Aurélia Livet qui continue son mandat de trésorière de NèreS (2020-2022)

Au cours de l'année 2021, quatre administrateurs ont également quitté leurs fonctions d'administrateur. Ils ont été vivement remerciés pour leur implication dans les travaux de NèreS :

- Christophe de la Fouchardière (Perrigo)
- Pascal Brossard (Zambon)
- Fabrice Dal-Mas (UPSA)
- Frédéric Morlie (Reckitt)

Au 31 décembre 2021, la composition du Conseil d'administration de NèreS est la suivante¹ :

- Vincent Cotard (Sanofi Santé Grand Public), Président*
- Antoine Bon (Urgo Healthcare), Vice-président*
- Sébastien Lucot (Coopération Pharmaceutique Française), Vice-président*
- Astrid Ziebart (Johnson & Johnson Santé Beauté France), Vice-présidente*
- Vincent Guiraud-Chaumeil (Pierre Fabre), Secrétaire général*
- Aurélia Livet (Ipsen Consumer Healthcare), Trésorière*
- Stéphane Cohen (Bouchara-Recordati)
- Romana Jourden (GSK)
- Yves Damblemont (Boiron)
- Nicolas Giraud (Mayoly Spindler)
- Thomas Gomez (Gifrer)
- Stéphane Grenon (P&G Health)

Au total, le **Bureau** s'est réuni à 6 reprises en 2021, et le **Conseil d'administration**, s'est également réuni à 6 reprises.

2.3. Une déontologie professionnelle renforcée pour le secteur

NèreS a souhaité renforcer la déontologie professionnelle du secteur des produits de santé et de prévention de premier recours.

Après avoir adopté en 2020 une Charte de Déontologie Professionnelle,² l'année 2021 a vu la mise en place de son Comité Déontologique qui agit en toute indépendance. Ses principales missions sont :

- Promouvoir le développement des produits de santé de premier recours au travers d'une démarche responsable applicable à l'ensemble de ses adhérents ;
- Veiller au respect de la charte de déontologie professionnelle (adoptée par NèreS en 2020) ;
- Emettre des recommandations en termes de pratiques responsables à destination du conseil d'administration de NèreS dans le respect des débats contradictoires.

^{1.*} Les administrateurs ayant un astérisque forment également le Bureau de NèreS.

² Cette **charte** présente ainsi la vision de NèreS et les obligations de ses adhérents en tant qu'acteurs du parcours de soins, formalise les engagements essentiels de ces derniers et édicte, bien évidemment, les missions et la composition du Comité Déontologique de NèreS. Elle est consultable sur le site de NèreS.

Le Comité est constitué de cinq membres titulaires ayant un mandat d'une durée de deux ans (renouvelable sans limitation) :

- Présidente du Comité Déontologique : **Marie-Paule SERRE**, ancienne professeure à Sorbonne université ;
- Deux membres de la société civile/ personnes qualifiées nommées par le conseil d'administration sur proposition de la Présidente du Comité Déontologique :
 - o **Sarah LASRI**, Maître de Conférences à l'Université Paris Dauphine-PSL ;
 - o **Martial FRAYSSE**, Pharmacien d'officine ; président honoraire du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Ile de France.
- Deux membres de NèreS : un membre élu du conseil d'administration et un adhérent désigné par ce dernier :
 - o **Astrid ZIEBART** (Laboratoire Johnson & Johnson Santé Beauté France) – suppléante : **Aurélia LIVET** (Laboratoire Ipsen CHC France) ;
 - o **Béatrice VINCENTI** (Laboratoire Zambon) – suppléant : **Bruno PORTALIER** (Laboratoire Johnson & Johnson Santé Beauté France).

2.4. Des relations renforcées avec ses parties prenantes

2.4.1. Relations avec les autorités

Un rôle important de NèreS est de représenter le secteur des produits de santé et de prévention de premier recours auprès des autorités.

Ainsi, NèreS a porté la contribution de notre secteur dans de nombreuses instances mises en place par les autorités publiques, notamment à travers les Comités d'Interface Médicaments et Dispositifs Médicaux de l'Agence Nationale de Sécurité des médicaments et des produits de santé (ANSM) ainsi que les groupes de travail qui en découlent ou via des échanges réguliers avec la DGCCRF.

NèreS a également participé à de nombreuses consultations publiques pour partager son expertise et ses propositions et a rencontré des élus pour porter ses propositions.

2.4.2. De nombreuses collaborations

Par ailleurs, NèreS est intervenu à de nombreuses reprises dans des événements professionnels et a collaboré activement avec de nombreuses organisations professionnelles telles que le Leem, le Gemme, Synadiet, le SNITEM...

Enfin, au niveau européen, NèreS est un contributeur actif aux travaux de l'AESGP (*Association of the European Self-Care Industry*), qui regroupe plus de 22 associations nationales au niveau européen, ainsi qu'au niveau de la *Global Selfcare Federation* (GSCF), l'association mondiale représentant notre secteur.

2.4.3. NèreS adhère à Tulipe

Tulipe est une association d'intérêt général et un établissement pharmaceutique distributeur à vocation humanitaire autorisé par l'ANSM.

En tant qu'interface entre l'industrie et les associations, Tulipe fédère les dons des entreprises de santé pour répondre, en urgence, aux besoins des populations en détresse,

lors de crises sanitaires aiguës, de catastrophes naturelles et de conflits. C'est ainsi plus de 25% de ces dons qui sont constitués de médicaments de prescription médicale facultative.

Aussi c'est tout naturellement que NèrèS est devenue un membre actif de Tulipe à compter du 1^{er} janvier 2021.

2.4.4. NèrèS adhère à Coopération Santé

Coopération Santé est un groupement permettant à différentes parties prenantes du système de santé de mettre en commun leurs expériences dans le domaine. Il regroupe des professionnels de santé, assurances obligatoires et complémentaires, associations de patients, industries de santé et experts.

Coopération Santé conduit des cycles de réunions en région et à Paris sur la coopération entre professionnels de santé, établissements de santé (régionaux et locaux) et associations de patients.

Face à une volonté renforcée de travailler à un système de santé moderne et plus proche des aspirations des citoyens, il a semblé naturel pour NèrèS d'adhérer à Coopération Santé en 2021.

2.4.5. NèrèS adhère à l'ABUM - Association Bon Usage du Médicament

L'Association Bon Usage du Médicament (ABUM) réunit des experts du secteur (professionnels de santé, médecins, pharmaciens, kinésithérapeutes, infirmiers, patients, politiques, assureurs, acteurs médico-sociaux, industriels, éditeurs de logiciels...).

Elle propose d'analyser, échanger, proposer des solutions concrètes et valoriser les meilleures innovations liées au bon usage du médicament.

Le Bon Usage des médicaments constituant l'un des piliers du plan stratégique de NèrèS, c'est tout naturellement que NèrèS a rejoint ce collectif en 2021.

2.5. Affaires publiques et communication



2.5.1. Une campagne de communication novatrice : « Ma pharmacie, mon conseil santé »

Pour passer un bon hiver, un réflexe : « **Ma pharmacie, mon conseil santé** » ! NèrèS, l'ANEPF (l'Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France), la FSPF (la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France), et l'USPO (l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine) ont lancé en partenariat une campagne de communication intitulée : « Ma pharmacie, mon conseil santé » le 25 septembre 2021 à l'occasion de la journée mondiale des pharmaciens.

L'objectif de cette campagne a été de promouvoir le rôle des pharmacies dans les soins primaires, en particulier dans la prévention et le traitement des affections courantes tout en mettant en avant les compétences du pharmacien d'officine pour soigner et prévenir certaines pathologies.

A travers une campagne digitale diffusée sur les réseaux sociaux, cette initiative visait à inciter les Françaises et les Français à consulter leurs pharmaciens pour les affections courantes du quotidien.

In fine, plus de **16 millions** de personnes ont été touchées par cette campagne qui a également permis de recueillir de nombreux avis et de générer divers débats sur le rapport de proximité des patients avec leur pharmacien d'officine.



2.5.2. NèreS a lancé sa plateforme de propositions pour les élections présidentielle et législatives

En prévision des élections présidentielle et législatives de 2022, NèreS a développé une série de mesures pour réformer le système de santé français et répondre à ses défis actuels et futurs.

Ainsi, sa mesure phare consiste à **développer la vision politique et stratégique des produits de santé et de prévention de premier recours en France**. En effet, ces produits répondent aux attentes actuelles des Français en termes d'accès aux soins mais également, en termes de nouveaux comportements de consommation des citoyens ou de conseils adaptés à chacun prodigués par le pharmacien.

13 autres mesures viennent compléter cette mesure phare pour que les produits de santé et de prévention de premier recours soient au cœur de la santé du quotidien.

Retrouvez toutes nos propositions en cliquant ici : <https://2022.neres.fr>

2.5.3. Une présence dans les médias renforcée

Lors de l'année 2021, la présence médiatique de NèreS a progressé de 60% à travers 186 retombées presse et 11 communiqués de presse.



3. NèreS au service de ses adhérents

Résolument tournée vers les besoins et les attentes de ses adhérents, NèreS est structurée d'instances et de lieux d'échange qui permettent à ses membres de contribuer et décider des directions à prendre.

3.1. Comité et commissions au sein de NèreS



NèreS est un lieu **d'échanges** et de **co-construction** avec ses adhérents.

Pour ce faire, en complément de ses instances de direction, NèreS s'appuie sur deux comités et quatre commissions thématiques :

- Le Comité déontologique
- Le Comité des « Affaires Pharmaceutiques » ;
- La Commission « Médicaments » ;
- La Commission « Dispositifs Médicaux » ;
- La Commission « Compléments Alimentaires » ;
- La Commission « Communication et Affaires Publiques ».

Leurs réunions ont permis, tout au long de l'année, un échange riche d'expertise entre membres, ainsi que d'avancer sur de nombreux projets et actions de NèreS.

3.2. Groupes de travail et Comités au sein de NèreS



Par ailleurs, et au regard de l'actualité, des groupes de travail ont été constitués dont la durée de vie et le nombre varient en fonction des besoins et des actualités réglementaires et politique. Ils permettent d'aboutir à des propositions concrètes.

Le Comité des affaires pharmaceutiques (ex-Comité Règlementaire des Produits de Santé) s'est réuni à quatre reprises.

Sur des projets très opérationnels, NèreS propose également des groupes de travail sur des sujets thématiques et prospectifs variés. En 2021 :

- Le **Groupe de travail « digital »** qui vise à constituer une mise en commun des pratiques de communication digitale des adhérents ;
- Le **Groupe de travail « allégation plantes – compléments alimentaires »** dont l'objectif a été de préparer la liste des allégations autorisées en France avant transmission à la DGCCRF ;
- Le **Groupe de travail « vasoconstricteurs »** qui nous a permis de travailler avec l'ANSM au bon usage de ces produits. Pour la 3^{ème} saison consécutive, NèreS et les laboratoires concernés ont ainsi diffusé à toutes les pharmacies des fiches d'aide à la dispensation pour les pharmaciens et des fiches conseils pour les patients, développées par l'ANSM ;
- Le **Groupe de travail « paracétamol »** vise à soutenir le bon usage du paracétamol auprès des pharmaciens et des patients notamment en travaillant sur une uniformisation des informations sur les notices.

3.3. Des services aux adhérents



Par ailleurs, NèreS propose également à l'attention exclusive de ses adhérents :

- Des **alertes régulières** sur l'actualité réglementaire et politique des trois champs représentés par NèreS : le médicament à prescription médicale facultative, les dispositifs médicaux grand public ou les compléments alimentaires ;
- Des **notes juridiques** répondant aux préoccupations directes des adhérents de NèreS ;
- Une Newsletter générale « **NèreS'sentiel** » ainsi que deux newsletters sectorielles sur les dispositifs médicaux et les compléments alimentaires qui retracent les actualités de NèreS ;
- Un total de **18 webinaires** organisés en 2021 dont la plupart sont disponibles en replay sur l'Espace Adhérents du site Internet de NèreS ;
- De **nombreuses études** à l'attention exclusive de nos adhérents : le baromètre sur l'année 2020, des points sur l'état du marché tout au long de l'année, l'impact de la digitalisation sur le secteur, une étude de référence sur les compléments alimentaires...

Ces différentes actions sont appréciées de nos adhérents : en effet, dans l'enquête de satisfaction 2021, 97% des personnes interrogées recommanderaient à un non adhérent d'adhérer à NèreS. Par ailleurs, la satisfaction générale vis-à-vis de NèreS était élevée puisqu'elle était estimée à 8,35 / 10.

3.4. Evénements Afipa-NèreS

La traditionnelle soirée des adhérents s'est réunie le mercredi 3 février 2021, et elle s'est déroulée en 2 temps forts :

- Les résultats du baromètre 2020 par Nicolas Grélaud, Directeur des Opérations d'OpenHealth et la participation active de Fanny Stein, responsable des affaires réglementaires médicament et Séverine Bouillaguet, responsable des affaires réglementaires des dispositifs médicaux et compléments alimentaires pour l'animation.
Un quizz sur ce baromètre a également animé cette soirée en visioconférence.
- La dynamique des e-pharmacies en France et en Europe des Echos Etudes par Hélène Charrondière, Directrice éditoriale du pôle Pharmacie-santé des Echos Etudes et Hélène Decourteix, consultante spécialisée dans le domaine de la santé.

La soirée des adhérents a mobilisé les permanents de l'Afipa et a réuni plus d'une centaine d'adhérents.

Par ailleurs, en 2021 se sont tenues une Assemblée générale ordinaire et une Assemblée générale extraordinaire dédiées à l'adoption de nouveaux statuts de NèreS.

4. Notre secteur et NèreS en quelques chiffres

4.1. Notre secteur en quelques chiffres

NèreS représente le secteur des produits de santé et de prévention de premier recours, vendus en pharmacie sans ordonnance, qui inclut les médicaments à prescription médicale facultative (PMF), les dispositifs médicaux grand public et les compléments alimentaires.

- Ils sont utilisés par de nombreux Français (80% des Français se rendent en pharmacie au moins une fois par an pour acheter des produits de santé et de prévention de premier recours).
- Ils représentent 305 millions d'interactions en pharmacie / an et comptent pour 9,2% du chiffre d'affaire d'une officine (soit 3,7 milliards €)
- Trente molécules sont classées comme médicaments essentiels par l'OMS... et les médicaments de PMF représentent environ 25-40% des donations humanitaires.
- Au niveau européen, le recours aux produits de santé et de prévention de premier recours permet d'économiser en moyenne 2,4h de temps médical par jour et par médecin généraliste. A noter que la France est en retard par rapport à ses voisins européens (et donc du temps médical pourrait être encore plus libéré).

Après une année 2020 difficile et perturbée liée à la crise sanitaire, le **Baromètre de l'année 2021** réalisé pour NèreS sur les produits de santé et de prévention de premier recours en pharmacie a souligné une belle dynamique pour l'année 2021 avec une croissance de **+7,1 %** par rapport à 2020. Cette performance s'explique notamment avec l'élargissement des missions des pharmaciens qui a largement contribué à accroître le nombre de visites en pharmacie.

Si les ventes dans l'ensemble des produits de prévention des premiers recours ont progressé, les compléments alimentaires (**+10,4 %**) et les dispositifs médicaux (**+15,3 %**) ont particulièrement dynamisé le secteur dans son ensemble. Pour la première fois, les médicaments de prescription médicale facultative représentent moins de **50%** des ventes des produits de santé et de prévention de premier recours dispensés en pharmacie sans ordonnance.

Dans le détail :



Cette progression du champ des compléments alimentaires et des dispositifs médicaux s'expliquent principalement par une appétence accrue des Françaises et des Français pour la prévention - 39,3 % des produits de santé et de prévention de premier recours vendus en pharmacie sans ordonnance en 2021 ont une visée préventive ;



L'innovation a également joué un rôle prépondérant dans cette progression. Depuis 2019, les lancements de nouveaux compléments alimentaires et dispositifs médicaux (par ex. les autotests COVID) représentent 34 % du marché des dispositifs médicaux ;



En revanche, les nouveaux médicaments lancés à partir de 2019 ne représentent que 1,7 % du marché. Ce chiffre s'explique par un cadre réglementaire contraignant notamment en matière de délistage.

4.2. NèreS en quelques chiffres

4.2.1. Vingt-neuf laboratoires adhérents

Au 31 décembre 2021, NèreS comptait 29 laboratoires adhérents :



4.2.2. Dix membres associés

Au 31 décembre 2021, NèreS comptait 10 membres associés :

- Aboca
- Fact-Pharma
- GERSGIE
- Open Health Company
- Pharmanager Development
- Promogen
- RNI Conseil
- Simon-Kucher & Partners
- VIDAL
- Web Help Medica

4.3. L'équipe des permanents de NèreS

L'ensemble des actions menées par NèreS s'appuie sur une équipe de 5 permanents (composition à la date de publication de ce rapport d'activité, le 23/05/2022) :

- Délégué Général : **Luc BESANÇON**
- Responsable affaires réglementaires « Dispositifs médicaux et Compléments alimentaires » : **Séverine BOUILLAGUET**
- Responsable affaires réglementaires « Médicaments » : **Fanny STEIN**
- Responsable de la communication et des affaires publiques : **Armand SUICMEZ**
- Office Manager : **Julie MASTOURA**

Ainsi que sur le soutien d'**Alice BRAULT**, Stagiaire chargée de la communication et des affaires publiques.

4.4. Nous contacter



Pour toute question sur ce rapport annuel (ou tout autre sujet), vous pouvez contacter NèreS :

- Par email : neres@neres.fr
- Par courrier : 8 rue Saint-Saëns, 75015 Paris – France
- Par téléphone : +33 (0)1 56 77 16 16

Vous pouvez également nous retrouver sur notre site Internet (www.neres.fr), [Twitter](#) ou [LinkedIn](#).

Tous les travaux mentionnés dans ce rapport annuel ont bénéficié de la contribution précieuse des administrateurs, de nombreux collaborateurs des laboratoires adhérents, ainsi que des membres associés et de nos permanents !

A tous, un immense MERCI

Nères
ASSOCIATION

8 rue Saint-Saëns, 75015 Paris – France
www.neres.fr
neres@neres.fr